

OBLIGATIONS FISCALES

Régime de droit commun : Patente + Impôt sur les transactions + CST si CA > 10 MXPF

Le régime TPE s'applique uniquement aux entreprises individuelles

TRANCHE 1 CA annuel < ou = à 2.000.000F	TRANCHE 2 CA annuel entre 2.000.001F et 5.000.000F	TRANCHE 3 CA annuel entre 5.000.001F et 7.500.000F	TRANCHE 4 CA annuel entre 7.500.001F et 10.000.000F
Régime de la franchise en base = pas de TVA (option possible)			
Pas d'impôt les 3 premières années civiles (si 1ère inscription)			
A partir de la 4ème année, forfait annuel de 25.000F	A partir de la 4ème année, forfait annuel de 45.000F	A partir de la 4ème année, forfait annuel de 110.000F	A partir de la 4ème année, forfait annuel de 200.000F

OBLIGATIONS SOCIALES

Inscription obligatoire au régime de protection sociale à la CPS

Etablir des contrats de travail si vous embauchez du personnel et déclarer vos salariés après obtention du numéro employeur auprès de la CPS

Evaluer des solutions volontaires complémentaires privées (maladie, AT, retraite)

PRISE EN CHARGE DES COTISATIONS PAR LE PAYS SUR DEMANDE	RNS
CONDITIONS - exercer une activité non salariée, - résider en Polynésie française depuis au moins 6 mois ou y avoir votre centre d'intérêts, - être à jour de vos obligations déclaratives, - avoir perçu l'année précédente un revenu minimal contributif inférieur ou égal à 120 000 F CFP	COTISATIONS - Assurance Maladie (taux de 9,84%) : obligatoire (min : 6 518 F) - Accident travail (0,77%) : optionnelle - Retraite (23,53%) : optionnelle

Factures Achats						Règlements			
Date de l'opération	N° de pièce	Tiers (fournisseurs)	Libellé	Montant TTC	Cumul des dépenses	Montant règlement	Mode de règlement	Date de règlement	Solde à payer
1	/ /							/ /	
2	/ /							/ /	
3	/ /							/ /	
4	/ /							/ /	
5	/ /							/ /	
6	/ /							/ /	

Renseigner ici, les informations relatives à la facture d'achats

Renseigner ici, les informations relatives au règlements. Vous pouvez régler vos achats en plusieurs fois. Veillez à bien noter les informations échelonnées ainsi que le solde restant.

Factures Vente						Encaissements			
Date de l'opération	N° de pièce	Tiers (clients)	Libellé	Montant TTC	Cumul des recettes	Montant encaissement	Mode d'encaissement	Date d'encaissement	Solde à encaisser
1	/ /							/ /	
2	/ /							/ /	
3	/ /							/ /	
4	/ /							/ /	
5	/ /							/ /	
6	/ /							/ /	

Renseigner ici, les informations relatives à la facture de vente.

Renseigner ici, les informations relatives à l'encaissement. Vous pouvez encaisser vos ventes en plusieurs fois. Veillez à bien noter les informations échelonnées ainsi que le solde restant.